

INFORMATION STATIONNEMENT ZONE VERTE

NOUVELLE VIGNETTE DE STATIONNEMENT



Janvier 2024 – Décembre 2026

La validité de votre vignette de stationnement est arrivée à échéance !

La nouvelle vignette, de couleur bleue, sera disponible à partir du 1^{er} novembre. Seuls les habitants de la zone concernée se verront délivrer cette nouvelle vignette.

Vous pouvez retirer cette vignette au service accueil de la mairie du **lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 – 13h30 à 17h – jeudi de 13h30 à 18h - samedi de 8h45 à 12h30** muni de la carte grise à l'adresse actuelle de votre habitation située dans la zone verte et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance de loyer, factures récentes EDF/GDF...*).

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour retirer votre nouvelle vignette

Renseignements : 01.69.00.14.14